

**REGLEMENT DU JEU**  
**«Jeu CAMPUS - BBC»**  
**Du 9 au 27 mars 2015**

6 pages

**ARTICLE 1 : DESIGNATION DU JEU**

GROUPE CANAL+, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 100.000.000€, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 420 624 777 dont le siège social est situé au 1, place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée Groupe CANAL+), organise du lundi 9 mars 2015 à 10h00 au vendredi 27 mars 2015 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu CAMPUS - BBC » (ci-après dénommé « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXCLUSIONS**

Le Jeu est réservé à toute personne physique, majeure, ou mineure sous la responsabilité du titulaire de l'autorité parentale, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après dénommé(s) « Participant(s)»)

**ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est annoncé sur la page Facebook officielle de CANALSAT CAMPUS, sur la page CANALSAT à la demande du site MyCanal.fr, sur la page CAMPUS du site MyCanal.fr, dans la rubrique jeux-concours sur Trendy.fr, et dans la newsletter Trendy.

Pour jouer, le Participant doit obligatoirement posséder un compte Facebook. Il doit, par l'intermédiaire du site internet [www.facebook.com](http://www.facebook.com) s'identifier avec son identifiant Facebook ou son adresse mail et son mot de passe à son compte Facebook et se rendre sur la page Facebook CANALSAT CAMPUS.

Pour jouer, le Participant devra répondre correctement aux trois (3) questions posées ci-dessus et envoyer le formulaire de participation correctement rempli, en indiquant ses civilités, nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et adresse postale complète.

Si le Participant est mineur, il devra impérativement renseigner les coordonnées du titulaire de l'autorité parentale. A défaut, le Participant mineur ne pourra pas remporter les lots 1 ou 2.

- 1) Which two US cities are joined by the famous Route 66 road?
  - i) San Francisco and New York
  - ii) Chicago and Los Angeles
  - iii) Miami and Dallas
- 1) Quelles villes sont reliées par la Route 66 ?
  - i) San Francisco et New York
  - ii) Chicago et Los Angeles

- iii) *Miami et Dallas*
  
- 2) Where can you see a collection of famous movie cars such as the original Batmobile and Kit from Knight-ride?
  - i) The Vollo Car museum, Chicago
  - ii) Universal Studios, California
  - iii) DisneyWorld, Florida
- 2) *Où peut-on admirer une collection de voitures de cinéma ?*
  - i) *Le musée « Vollo Car »*
  - ii) *Studios Universal*
  - iii) *Le parc Walt Disney*
  
- 3) Which US city is known as 'Motor City'?
  - i) Seattle
  - ii) Boston
  - iii) Detroit
- 3) *Quelle ville est la « capitale de l'automobile » américaine ?*
  - i) *Seattle*
  - ii) *Boston*
  - iii) *Detroit*

Pour aider les participants à trouver les bonnes réponses, le lien ci-dessous sera communiqué dans le post Facebook annonçant le jeu : <https://www.facebook.com/canalsatcampus>

Les Participants pourront jouer autant de fois qu'ils le souhaitent jusqu'à obtenir les bonnes réponses aux questions.

Tout autre mode de participation est exclu. Il ne pourra être admis qu'une seule participation par compte Facebook (même nom, même adresse mail) sous peine de nullité.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, erronées, ou après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a gagné une dotation en ne respectant pas le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par Groupe CANAL+ dans le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de Groupe CANAL+, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par Groupe CANAL+ ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs comptes Facebook, ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. A ce titre, une vérification de la validité des participations pourra être effectuée et, en cas de pluralité des participations, les Participants seront exclus du Jeu et perdront le cas échéant leur qualité de gagnant, sans que la responsabilité de Groupe CANAL+ ne puisse être recherchée à ce titre.

Groupe CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau Internet et/ou du réseau mobile.

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les dix (10) gagnants seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le lundi 30 mars 2015 parmi les Participants ayant correctement répondu aux trois (3) questions posées ci-dessus (la date et l'heure de ces connexions telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de Groupe CANAL+ faisant foi - via Facebook).

Il est prévu une liste de dix (10) suppléants. Les dix (10) suppléants seront désignés par tirage au sort parmi les Participants ayant correctement répondu aux trois (3) questions posées ci-dessus (la date et l'heure des connexions, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de Groupe CANAL+ faisant foi - via Facebook), une fois les vingt (20) gagnants désignés.

Les gagnants seront avertis par email à l'adresse électronique qu'ils ont indiqué sur le formulaire de participation. Les gagnants devront obligatoirement répondre à cet email dans un délai de 72h après réception, afin de communiquer ou confirmer leurs nom, prénom, adresse postale complète et seront considérés faire élection de domicile à l'adresse qu'ils auront mentionné dans cette réponse. Si l'un des gagnants ne se manifestait pas dans ce délai, il sera alors considéré comme ayant renoncé à son lot. Le lot sera alors considéré comme perdu pour le Participant concerné et attribué par ordre de priorité au suppléant. Les mêmes règles seront applicables aux suppléants.

#### **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES LOTS**

Seront attribuées aux dix (10) gagnants, tels que désignés à l'article 4 ci-dessus, les lots suivants :

##### Lot 1 (la première personne tirée au sort):

- 1 Week-End de 3 jours à Londres pour 4 personnes, valable du 15 mai 2015 au 31 décembre 2015, d'une valeur indicative totale de 944 € TTC qui comprend :
  - 4 places pour une visite des studios de la BBC
  - Le transport aller-retour en Eurostar
  - L'hébergement 3jours/2 nuits en Hôtel du vendredi matin au dimanche soir

Ce lot ne comprend pas (liste non exhaustive), tout autre frais, non mentionnés ci-dessus, qui restent à la charge exclusive du gagnant et de ses trois (3) accompagnants notamment :

- Le transport du domicile du gagnant - la gare de départ, Aller/Retour
- Les repas, les boissons
- Les transports sur place
- Les visites sur place (hors visite des studios de la BBC)

Si le gagnant est une personne mineure, il devra obligatoirement être accompagné par le titulaire de l'autorité parentale. Le gagnant devra communiquer à Groupe CANAL+ avant le 30 avril 2015 - 23h59, ses souhaits de dates de départ, par réponse à un email dédié qui lui sera envoyé, le séjour devant être effectué entre le 15 mai 2015 et le 31 décembre 2015.

Lot 2 (la 2<sup>ème</sup> personne tirée au sort):

- 1 abonnement CANALSAT qui comprend :
  - 12 mois d'abonnement à la formule CANALSAT par satellite ou ADSL, Packs PANORAMA ET SERIES CINEMA d'une valeur de 39,90 €/mois pendant 12mois soit 448.80€
  - 12 mois de location du décodeur numérique : 6 €/mois pendant 12 mois, soit 72 €/TTC (en réception satellite),
  - Les frais d'accès à l'abonnement de 50 €TTC,
  - Le forfait du mois en cours pour la location du décodeur de 5 €/mois TTC (en réception satellite),
  - Le forfait du mois en cours pour l'abonnement de 19.90€ TTC (le cas échéant).
- L'abonnement offert ne comprend pas :
  - Le dépôt de garantie de 75 € du décodeur satellite, remboursable après restitution, dans les conditions prévues au contrat.
  - Les options souscrites, et les programmes en paiement à la carte,
  - Les coûts liés au matériel de réception satellite (l'achat et l'installation de la parabole par exemple).
  - Les coûts liés aux offres Internet et TV de l'opérateur, pour l'ADSL.
- Important :
  - L'abonnement est exclusivement réservé au gagnant et ne pourra être cédé à un tiers, sauf si le gagnant est une personne mineure : dans ce cas le titulaire de l'abonnement sera le responsable de l'autorité parentale qui devra en justifier auprès de Groupe CANAL+.
  - Un seul abonnement par foyer offert,
  - La promotion sera effective uniquement à réception de votre contrat dûment complété et signé, de votre RIB.
  - A l'issue des 12 mois, à défaut de résiliation, vous restez abonné(e) à CANALSAT Packs PANORAMA ET SERIES CINEMA au tarif en vigueur (voir conditions générales d'abonnement sur votre contrat).
  - Cette dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre toute autre dotation. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature du lot gagné et de la remplacer par un lot de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

Lot 3 (la 3<sup>ème</sup> personne tirée au sort) :

- 1 tablette SAMSUNG GALAXY tab 3 7.0" 8 Go de couleur blanche d'une valeur unitaire indicative de 169.99 € TTC

Lot 4 (la 4<sup>ème</sup> personne tirée au sort) :

- 1 coffret DVD « The best of Jane Austen » d'une valeur unitaire indicative de 18.42 € TTC

Lot 5 (la 5<sup>ème</sup> personne tirée au sort) :

- 1 coffret « DVD Planet Earth » spécial édition d'une valeur indicative de 15.58 € TTC

Lot 6 (de la 6<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> personne tirée au sort) :

- Kit Campus d'une valeur totale indicative de 13.40 €TTC qui comprend : une balle antistress, un agenda, un kit de quatre stylos feutres, un surligneur, un crayon et une gomme.

Groupe CANAL+ ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes ou avaries occasionnés aux lots lors de leur acheminement par le réseau postal.

Les lots décrits ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet ou prestation quelle que soit leur valeur ; ils ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si un des gagnants ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

Toutefois, selon les circonstances, Groupe CANAL+ se réserve le droit de modifier la nature d'un ou plusieurs des lots ou de proposer un lot de valeur équivalente et ce en cas de force majeure ou de cas fortuit. Les lots non attribués faute de participation ne seront pas remis en jeu.

**ARTICLE 6 : DISPONIBILITE DU REGLEMENT DU JEU**

Le règlement complet du Jeu est disponible et peut être consulté sur la page Facebook du Jeu en cliquant sur Règlement du Jeu.

Une copie du règlement complet du Jeu peut être obtenue par toute personne qui en fera la demande écrite, dans un délai maximum de 30 (trente) jours suivant la date de fin du Jeu, en indiquant ses nom, prénom et adresse à :

CANALSAT  
Jeu CAMPUS - BBC  
95905 Cergy Pontoise Cedex 9

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, donc sans réserve du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

**ARTICLE 7 : MODIFICATION DE L'OPERATION**

Groupe CANAL+ se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix de Groupe CANAL+.

## **ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (ses civilités, nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et adresse postale complète). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à Groupe CANAL+ et seront transmises au prestataire responsable de l'envoi du ou des lots qui s'engage à les utiliser à cette seule fin.

Elles sont nécessaires à la détermination des gagnants et donc à l'attribution et l'acheminement des lots auprès de ces derniers.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données les concernant.

Sous réserve de leur consentement explicite, ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par Groupe CANAL+ afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Les Participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits et/ou ne souhaitant pas que ces informations soient communiquées à des tiers, peuvent le signaler en écrivant à :

CANALSAT  
Jeu CAMPUS - BBC  
95905 Cergy Pontoise Cedex 9

## **ARTICLE 9 : CONTESTATION ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, devra être soumise dans un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante : GROUPE CANAL+ SA - Direction Juridique Distribution et Concurrence - CANALSAT - JEU «Jeu CAMPUS- BBC» - 1, place du Spectacle - 92 130 Issy les Moulineaux.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.